



Bureau
international
du Travail
Genève

Le cadre réglementaire et l'économie informelle

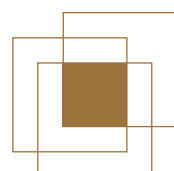


Artiste de rue, Royaume-Uni.

Groupes spécifiques

4.b5 STRATEGIES DE TRANSFORMATION DU TRAVAIL NON DECLARE EN TRAVAIL REGLEMENTE

■ Nous envisageons dans cette note la manière dont des pays de l'Union européenne luttent contre le travail non déclaré – un type de travail informel de nature diverse mais explicitement occulte pour éviter les obligations fiscales et de sécurité sociale.



- Travail non déclaré et informalité
- Diversité du travail non déclaré
- Approche de l'Union européenne

Travail non déclaré et informalité. Le travail non déclaré¹ est une forme prédominante de travail informel de nature diverse mais explicitement de type occulte. Le recours à une telle forme de travail s'explique par la demande croissante de services domestiques, la tendance à plus de flexibilité des relations de travail, la croissance du travail indépendant, le travail indépendant invisible, la sous-traitance et la facilité de création de groupes d'entreprises transfrontalières². Cette forme d'emploi s'est par ailleurs propagée en raison d'une inspection du travail inefficace. L'existence du travail non déclaré devient problématique pour tous les travailleurs et la société en général : non seulement le travail non déclaré est généralement associé à des conditions de travail précaires et à une faible protection sociale, mais les travailleurs non déclarés sont aussi fréquemment vulnérables et sans représentation. Elle encourage encore l'inefficacité car les entreprises qui font appel à des travailleurs non déclarés *éviteront de demander un crédit et rencontreront plus de difficultés pour croître*. De surcroît, recourir au travail non déclaré fausserait la concurrence entre les entreprises³.

■ **Diversité du travail non déclaré.** Le caractère hétérogène du travail non déclaré constitue certainement un défi pour les responsables politiques. Il est clair que plusieurs méthodes devront être utilisées pour réduire le travail non déclaré car l'efficacité générale dépendra du type de travail que les mesures visent. Par exemple, la différence est énorme entre l'exploitation d'un travailleur faiblement rémunéré, qui peut être combattue par des mesures de prévention et de dissuasion, d'une part, et un travail indépendant qui requiert d'être régularisé par des mesures d'encadrement, d'autre part.

■ **Approche de l'Union européenne.** L'Union européenne s'est attaquée au travail non déclaré dès 2001 et, en 2003, a publié les lignes directrices pour l'emploi n°9 intitulée *Transformer le travail non déclaré en emploi régulier*, qui a élaboré la politique de manière significative, en particulier par l'encouragement de mesures préventives et curatives plutôt que par la simple dissuasion. Cette ligne directrice affirme que « Les États membres devraient mettre au point et appliquer des actions et des mesures de grande ampleur pour éliminer le travail non déclaré, tout à la fois en simplifiant l'environnement des affaires, en supprimant les effets dissuasifs et en prévoyant des incitations appropriées dans les systèmes d'imposition et d'indemnisation ainsi qu'en améliorant les moyens de faire respecter la législation et en appliquant des sanctions »⁴. Bien que ces lignes directrices n'englobent pas de mesures stimulant une plus grande moralité fiscale, des propositions en la matière ont été incluses ultérieurement dans la deuxième communication de la Commission sur le travail non déclaré (*L'UE intensifie la lutte contre le travail non déclaré*, 2007)⁵.

Qu'est-ce que le travail non déclaré ?

Bien que les définitions légales, quand elles existent, varient en fonction des pays, le travail non déclaré est généralement défini comme une activité légale rémunérée, occulte pour l'état, afin d'échapper aux impôts et aux cotisations de sécurité sociale. Le travail non déclaré est visé également par la définition plus large donnée par l'OIT de l'économie informelle, qui n'est pas limitée au travail non déclaré mais inclut également tout travail en marge de la loi – « fait référence à toutes les activités économiques de travailleurs et d'unités économiques qui ne sont pas couverts ou insuffisamment – en vertu de la législation ou de la pratique – par des dispositions formelles ». De nombreuses initiatives ont été adoptées par l'UE elle-même et par les pays européens.

Le travail non déclaré prend plusieurs formes et peut désigner un travail effectué par un travailleur – peu importe qu'il soit du pays, migrant, ou en situation irrégulière – qui veut échapper à l'impôt, un travail proposé par un employeur qui veut éviter les cotisations sociales et un travail réalisé à d'autres fins que le profit, par exemple. Le travailleur peut être indépendant ou non, alors que l'employeur peut être une société ou un ménage privé (voir les chapitres relatifs au travail domestique et aux PME). Le travail non déclaré peut donc être un emploi occasionnel ou un travail à temps plein, faiblement rémunéré et objet d'une exploitation, mais également une relation professionnelle bien rémunérée et harmonieuse entre l'employeur et l'employé. Il existe également des différences considérables entre les pays en ce qui concerne les horaires et la nature du travail⁶.

1 Également appelé économie informelle, occulte, monétaire, dualiste, souterraine, parallèle, clandestine, officieuse ou de l'ombre (voir Renooy *et al.*, 2004, p.93). On l'appelle aussi le « travail illégal ».

2 Voss, 2009, p.38.

3 Ibid.

4 Williams and Piet, 2008, p.17.

5 2003/578/CE: Décision du Conseil du 22 juillet 2003 relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres, Journal officiel de l'Union européenne, L 197/13.

6 Voir Williams, 2009, pp.148-152; Pfau-Effinger, 2009, p. 80-82.



Les populations migrantes sont parmi les plus touchées par le travail non déclaré en Union européenne. Un chef dans un restaurant londonien, Royaume-Uni.



Jardin maraîcher, Pologne.

- **Nécessité d'une approche à multiples facettes**
- **Mesures pour résoudre le problème**
 - Amélioration de l'inspection du travail
 - Alourdissement des sanctions
 - Enregistrement des transactions à des fins fiscales
 - Élargissement des catégories de travailleurs
 - Coordination des activités au niveau national
 - Coordination des activités au niveau européen
 - Inspections transfrontalières
 - Incitations à déclarer les migrants en situation irrégulière

● Une stratégie claire, élaborée en consultation avec les partenaires sociaux est indispensable en matière de planification et d'évaluation des activités d'inspection

■ **Nécessité d'une approche à multiples facettes.** La lutte contre le travail non déclaré exige clairement la prise en compte d'une combinaison de considérations sociales, légales et économiques, ainsi que fiscales et migratoires. Cependant, trouver un équilibre satisfaisant entre ces diverses considérations n'est guère chose aisée.

En règle générale, une stratégie claire, élaborée en consultation avec les partenaires sociaux est indispensable en matière de planification et d'évaluation des activités d'inspection, tout autant que la constitution de cadastres et de systèmes de collecte de données aux niveaux national et international. Une meilleure collaboration entre les instances nationales, une formation plus poussée des inspecteurs du travail, des visites plus ciblées de l'inspection du travail dans les secteurs où le travail non déclaré est patent ou présumé constituent les principales solutions. Par ailleurs, des sanctions réelles et dissuasives, proportionnelles à l'infraction, doivent être mises en place ; ces sanctions doivent être complétées par une sensibilisation au travail non déclaré⁷.

■ **Mesures pour résoudre le problème.** L'éventail des mesures à la disposition des états est décrit dans l'encadré ci-dessous. Dans tous les cas cependant, l'inspection du travail joue un rôle capital (voir la note sur l'inspection du travail), au même titre que les campagnes d'information sur les avantages qu'il y a à payer des impôts et des cotisations de sécurité sociale,⁸ et la réduction du fardeau administratif de l'enregistrement (voir à cet égard les notes relatives aux PME et au travail domestique).

⁷ Voir BIT, 2010, pp.32-35, L'inspection du travail en Europe: travail non déclaré, migration et la traite des êtres humains (Guidelines for improving the ability of labour inspectorates to address undeclared work in Europe).

⁸ Renooy, et al., p.95.

Approches pour réduire le travail non déclaré

Approche	Méthode	Mesures
Dissuasion	Amélioration du dépistage	Conciliation et partage de données Stratégie d'engagement Opérations d'engagement
	Sanctions	Augmentation des sanctions pour évasion fiscale
Encadrement de l'exécution de l'obligation	Préventive	Simplification de l'exécution de l'obligation Incitations fiscales directes et indirectes Transition en douceur vers le travail indépendant Introduction de nouvelles catégories de travail Développement de micro-entreprises
	Curative	<i>Incitations pour l'acheteur</i> : titres services; impôts directs ciblés; impôts indirects ciblés <i>Incitations pour le fournisseur</i> : amnisties générales; divulgation volontaire; services de conseil et de soutien professionnels
	Encouragement de l'engagement	Promouvoir les avantages du travail déclaré Éducation Surveillance par les pairs Équité fiscale Justice procédurale Justice redistributive

Source: Williams et Piet, 2008. *Mesures pour lutter contre le travail non déclaré dans l'Union européenne*, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, Dublin, p.14

Il existe de nombreux exemples de mesures législatives mises en œuvre en Europe pour lutter contre le travail non déclaré, dont plusieurs mesures spécifiques à différentes régions pour s'attaquer aux différents types de travail non déclaré. En voici quelques-unes⁹:

- **Amélioration de l'inspection du travail.** De nombreux pays de l'UE fournissent des formations spécifiques aux inspecteurs en matière de travail non déclaré. De telles formations abordent la manière de procéder à des inspections dans le domaine du travail non déclaré, d'identifier les personnes ne bénéficiant pas d'un contrat d'emploi, d'utiliser la méthode des scénarios¹⁰, etc.

L'inspection du travail doit être réorientée vers les secteurs où le travail non déclaré est particulièrement prévalent. En Roumanie, les inspections se sont dès lors concentrées sur la construction, l'industrie du vêtement et le textile, alors qu'en Lettonie et au Portugal, les inspections ont visé le secteur des hôtels et des restaurants. En Suède, ce sont les taxis, les coiffeurs et les restaurants qui ont reçu le plus de visites des inspecteurs, alors qu'en Slovénie c'étaient les auto-écoles et en Norvège, le secteur du nettoyage¹¹.

Pour éviter des situations où un employeur prétendrait devant un inspecteur qu'un travailleur non enregistré vient d'être engagé, des systèmes de

- L'inspection du travail doit être réorientée vers les secteurs où le travail non déclaré est particulièrement prévalent

9 Détaillées, notamment, dans le rapport 'Mesures pour lutter contre le travail non déclaré dans l'Union européenne' 2008 de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, et BIT, 2010.

10 BIT, 2010, L'inspection du travail en Europe: travail non déclaré, migration et la traite des êtres humains pp.16-17.

11 Williams et Piet, 2008, *Mesures pour lutter contre le travail non déclaré dans l'Union européenne*, p.21.

cartes d'identité et d'enregistrement obligatoire ont été mis en place dans certains États membres de l'UE. Il existe une obligation d'enregistrement des nouveaux employés en Autriche, en Bulgarie, en Italie et en Slovaquie, par exemple, et une obligation de détenir une carte d'identité en République tchèque, en Finlande, en Italie, en Norvège et en Suède.¹²

● Certains pays ont introduit des sanctions pour les employeurs qui ne déclarent pas leurs employés

- **Alourdissement des sanctions.** Les sanctions ont été renforcées dans plusieurs pays, dont l'Autriche, la République tchèque, le Danemark, la France, les Pays-Bas, la Slovaquie et le Royaume-Uni. Les amendes qui frappent les employeurs n'enregistrant pas leurs employés ont été alourdies en Autriche en 2007, par exemple, alors que le contrevenant s'expose désormais à une peine de deux ans de prison en cas de recrutement organisé, de placement et d'engagement de travailleurs intérimaires sans les enregistrer¹³.

L'imposition de sanctions frappant les employeurs qui font appel à des travailleurs non déclarés en engageant des migrants en situation irrégulière est devenue une obligation en vertu d'une récente directive européenne¹⁴. Ces sanctions devraient comprendre le paiement obligatoire de toute rémunération en souffrance aux travailleurs ainsi qu'un montant égal à toutes les taxes et cotisations de sécurité sociale que l'employeur aurait payées si le ressortissant du pays tiers avait été employé légalement. L'employeur peut se voir refuser la participation aux marchés publics, toute aide ou subvention publiques et toute participation à des contrats publics pendant cinq ans; l'interdiction de diriger l'entreprise peut être temporaire ou définitive. En outre, le respect de l'obligation devrait, dans certains cas, être renforcé par l'application de sanctions pénales. Cette directive doit être transposée en droit national avant le 20 juillet 2011.

- **Enregistrement des transactions à des fins fiscales.** Selon une législation récemment adoptée en Suède, quiconque propose des biens et des services payables au comptant doit être en possession d'une caisse enregistreuse homologuée depuis le 1^{er} janvier 2010¹⁵. Cette machine enregistrera toutes les transactions à des fins fiscales et rendra plus difficile le prélèvement de recettes pour financer le travail non déclaré, par exemple. Cette législation vise à protéger les entreprises de la concurrence déloyale.
- **Élargissement des catégories de travailleurs.** Confrontée à une forte croissance du nombre de petits travaux exemptés de cotisations de sécurité sociale, l'Allemagne a décidé en 2002 de créer trois nouvelles catégories de travail – les jobs à 400 euros, les mini jobs et les midi jobs – qui ont introduit divers niveaux de cotisations à la sécurité sociale¹⁶. Au début, l'importance du travail non déclaré a ainsi été réduite.
- **Coordination des activités au niveau national.** À l'instar de la Bulgarie, de la France, de l'Allemagne, de la Pologne et de l'Espagne, plusieurs pays européens ont permis le partage de données et l'accès à des registres gérés par les autorités fiscales ou les institutions de sécurité sociale ou ont créé de nouvelles instances de coordination qui ont contribué à dépis-ter le travail non déclaré.¹⁷

L'Allemagne a pris des mesures pour modifier les niveaux de contribution à la sécurité sociale.

12 Ibid. p.21.

13 Ibid. p.24.

14 Directive 2009/52/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 prévoyant des normes minimales concernant les sanctions et les mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier.

15 Voir <http://www.skatteverket.se/fordigsomar/foretagare/kassaregister/newcashregisterlegislationbecomeseffective1january2010.4.69ef368911e1304a6258000272.html> et Williams and Piet, 2008, p.28.

16 Renooy, *et al.*, 2004, p.35.

17 BIT, 2010, L'inspection du travail en Europe: travail non déclaré, migration et la traite des êtres humains, p.10.

En Belgique, une loi votée le 3 mai 2003 a institué un Conseil fédéral de lutte contre le travail illégal et la fraude sociale, ainsi qu'un comité de coordination et des bureaux d'arrondissement. Le conseil coordonne les actions menées par les différentes administrations compétentes et la sensibilisation des différents services et administrations, oriente la prévention et dépose des propositions d'amendement de la législation. Les bureaux d'arrondissement, établis dans chaque district judiciaire, organisent et coordonnent les contrôles du respect de la législation. La loi prévoit la conclusion d'accords de partenariat entre les ministères compétents et les organisations professionnelles, qui doivent viser à informer et à sensibiliser les professionnels et les consommateurs, ainsi qu'à dépis-ter le travail clandestin. L'un de ces accords a été signé en 2003 avec la Federation of Passenger Transport Employers (FEAA) afin de combattre la concurrence déloyale introduite par le travail « au noir » ainsi que, toutes les formes d'emploi irrégulier et de non-respect des règlements. L'admini-stration ne cesse à cet effet d'augmenter le nombre de contrôles, ainsi que les campagnes d'information et les mesures de prévention qui feront l'objet d'une évaluation par les parties¹⁸.

- **Coordination des activités au niveau de l'Union européenne.** Il existe un besoin reconnu de développement de systèmes d'information et de communication efficaces dans tous les États membres de l'Union européenne afin d'activer la collecte et l'échange de données qui permettront la véri-fication du statut juridique des travailleurs et leur affiliation aux régimes de sécurité sociale. Des efforts en ce sens ont été réalisés. Par exemple, une convention a été signée entre la France et l'Allemagne le 31 mai 2001 en vue de promouvoir l'échange d'informations relatives au travail illégal ; une convention analogue a été signée le 9 mai 2003 entre la France et la Belgique.

En outre, un réseau européen consacré au travail non déclaré a été récemment créé par les administrations belges, françaises, allemandes, italiennes et roumaines afin de promouvoir l'échange d'expertise dans le domaine du travail non déclaré.¹⁹

- **Inspections transfrontalières.** En réponse à la mobilité croissante des travailleurs en Europe, l'inspection transfrontalière est devenue un thème important dans l'Union européenne. Des campagnes ponctuelles sur les activités d'inspection conjointes sont menées dans plusieurs pays, en particulier dans les régions frontalières. Des inspections du travail au Luxembourg, par exemple, invitent régulièrement les autorités de contrôle allemandes à effectuer des vérifications communes sur des chantiers de construction. De telles campagnes d'inspection sont également organisées dans d'autres pays de l'Union européenne.²⁰
- **Incitations à déclarer les migrants en situation irrégulière.** Une cam-pagne de régularisation s'est déroulée en Espagne au cours de laquelle les employeurs ont été encouragés à déclarer leurs travailleurs sans risque de sanction. Par conséquent, plus d'un demi-million de travailleurs étrangers ont été inscrits à la sécurité sociale en 2005²¹. Des initiatives similaires ont été prises ou le seront bientôt en Belgique, en Irlande, en Italie, aux Pays-Bas et au Portugal.²²

Certains pays comme l'Espagne encouragent la régularisation par le biais de campagnes d'enregis-trement sans imposer de sanction.

18 Daza, 2005, p.49. Voir également <http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=377>, disponible en français uniquement.

19 BIT, 2010, L'inspection du travail en Europe: travail non déclaré, migration et la traite des êtres humains, p.22.

20 BIT, 2010, p. 28.

21 Daza, 2005.

22 BIT, 2010, p.8.



Le secteur de la construction est l'une des industries touchées par le travail non déclaré dans l'Union européenne.

RESSOURCES

Cette rubrique fournit une liste de ressources permettant au lecteur d'étudier le sujet de manière plus approfondie. Des informations détaillées sur les bonnes pratiques présentées ci-dessus y sont accessibles. Elle contient des instruments internationaux, des conclusions de la Conférence internationale du Travail, des publications pertinentes et des outils de formation. Une bibliographie des références dans le texte suit. Des doublons sont possibles.

Publications pertinentes

Daza, J.L., 2005, *Economie informelle, travail non déclaré et administration du travail*, Genève: BIT.
http://www.ilo.org/global/publications/WCMS_082381/lang--en/index.htm

BIT, 2010, *L'inspection du travail en Europe: travail non déclaré, migration et la traite des êtres humains*, document de travail numéro 7, Genève: BIT.
http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---lab_admin/documents/publication/wcms_144916.pdf

Renooy, P., S. Ivarsson, O. Gritsai, R. Meijer, 2004, *Undeclared work in an enlarged Union. An analysis of undeclared work: An in-depth study of specific items*, Bruxelles: Commission européenne, Direction générale de l'emploi et des affaires sociales.

Williams, C.C. et R. Piet, 2008, *Mesures pour lutter contre le travail non déclaré dans l'Union européenne*, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, Dublin <http://www.eurofound.europa.eu/pubdocs/2009/25/en/1/EF0925EN.pdf>.

Outils

Décision du Conseil du 22 juillet 2003 relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres, 2003/578/CE, *Journal officiel de l'Union européenne*, L 197/13.
http://eur-lex.europa.eu/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexplus!prod!CELEXnumdoc&lg=EN&numdoc=32003D0578

Directive 2009/52/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009.
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:168:0024:0032:FR:PDF>

Voss, E., 2009, *Cooperation between SMEs and trade unions in Europe on common economic and social concerns*, projet commun CES-UEAPME project, Bruxelles: CES.
http://www.etuc.org/IMG/pdf_ETUC_UEAPME_SME_Expert_Report_2009040609a.pdf

Pour plus d'informations, voir le site du Programme d'administration et d'inspection du travail du BIT <http://www.ilo.org/labadmin/lang--fr/index.htm>

Références

Décision du Conseil du 22 juillet 2003 relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres, 2003/578/CE, *Journal officiel de l'Union européenne*, L 197/13.

Daza, J.L., 2005, *Economie informelle, travail non déclaré et administration du travail*, Genève: BIT.

http://www.ilo.org/global/publications/WCMS_082381/lang--en/index.htm

Directive 2009/52/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:168:0024:0032:FR:PDF>

Commission européenne, 2007, *European Employment Observatory Review: printemps 2007*, Luxembourg: Commission européenne.

<http://www.eu-employment-observatory.net/resources/reviews/EN-ReviewSpring07.pdf>

BIT, 2010, *L'inspection du travail en Europe: travail non déclaré, migration et la traite des êtres humains*, document de travail numéro 7, Genève: BIT.

http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---lab_admin/documents/publication/wcms_144916.pdf

Pfau-Effinger, 2009, "Varieties of undeclared work in European societies", *British Journal of Industrial Relations*, Vol.47, No.1, pp.79-99.

Williams, C. C. et R. Piet, 2008, Mesures pour lutter contre le travail non déclaré dans l'Union européenne, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, Dublin.

<http://www.eurofound.europa.eu/pubdocs/2009/25/en/1/EF0925EN.pdf>

Williams, C. C., 2009, "Tackling undeclared work in Europe: lessons from a 27-nation survey", *Policy Studies*, vol. 30, no. 2, pp.143-162.

Renooy, P., S. Ivarsson, O. Gritsai, R. Meijer, 2004, *Undeclared work in an enlarged Union. An analysis of undeclared work: An in-depth study of specific items*, Bruxelles: Commission européenne, Direction générale de l'emploi et des affaires sociales.

Voss, E., 2009, *Cooperation between SMEs and trade unions in Europe on common economic and social concerns*, projet commun CES-UEAPME, Bruxelles: CES.

Table des matières:

Remerciements / Avant-propos / Préface / Comment utiliser ce guide / Acronymes

PARTIE I: Les concepts

1. Travail décent et économie informelle

1.1 Questions conceptuelles clés

2. Mesure de l'économie informelle

2.1 Relever les défis statistiques

PARTIE II: Politiques d'appui aux transitions vers la formalité

3. Stratégies de croissance et création d'emplois de qualité

3.1 Modèles de croissance économique et économie informelle

4. Le cadre réglementaire et l'économie informelle

(A) Normes internationales du travail

4.a1 Cadre réglementaire et l'économie informelle: définir un socle social pour tous les travailleurs

4.a2 Normes internationales du travail: pour que la loi s'étende aux travailleurs non protégés

4.a3 Comprendre la relation de travail et son impact sur l'informalité

(B) Groupes spécifiques

4.b1 Travailleurs domestiques: stratégies pour surmonter les lacunes de la réglementation

4.b2 Travailleurs à domicile: réduire les vulnérabilités par l'extension et l'application de la loi

4.b3 Vendeurs ambulants: innovations en matière réglementaire

4.b4 Micro et petites entreprises (MPE), informalité et droit du travail: réduire les lacunes en matière de protection

4.b5 Stratégies pour transformer le travail non déclaré en travail réglementé

(C) Administration du travail

4.c1 Administration du travail: surmonter les défis pour atteindre l'économie informelle

4.c2 Inspection du travail et économie informelle: des innovations à portée de main

5. Organisation, représentation et dialogue

5.1 Dialogue social: promouvoir la bonne gouvernance dans l'élaboration des politiques en matière d'économie informelle

5.2 Le rôle des organisations d'employeurs et des associations de petites entreprises

5.3 Syndicats: atteindre les populations marginalisées et exclues

5.4 Coopératives: un tremplin pour sortir de l'informalité

6. Promotion de l'égalité et lutte contre la discrimination

6.1 Promouvoir l'autonomisation des femmes: sortir de l'informalité par la voie sexospécifique

6.2 Travailleurs migrants: cadres politiques pour une migration régulée et formelle

6.3 Handicap: des approches inclusives pour un travail productif

7. Entrepreneurat, renforcement des capacités et finance

7.1 Entreprises informelles: soutiens à la politique d'encouragement à la formalisation et à la mise à niveau

7.2 Amélioration des compétences et employabilité: faciliter l'accès à l'économie formelle

7.3 Microfinance: stratégies ciblées pour sortir de l'informalité

8. Extension de la protection sociale

8.1 Étendre la couverture de sécurité sociale à l'économie informelle

8.2 VIH/Sida: mettre fin à la discrimination et à l'exclusion économique

8.3 Étendre la protection de la maternité à l'économie informelle

8.4 La garde des enfants: un soutien essentiel à l'amélioration des revenus

9. Stratégies de développement local

9.1 Développement local: Mécanismes de soutien intégré pour sortir de l'informalité